



PAPIERS A CONSERVER

Combien de temps doit-on garder ses papiers administratifs ?
De façon générale, la durée recommandée de conservation des documents est liée à la durée pendant laquelle une action en justice peut être engagée.

Type de document	Durée	Précisions
ASSURANCE		
Assurance Dommages-ouvrage	10 ans	A compter de la réception des travaux
Contrats d'habitation	Durée du contrat + 2 ans	Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat.
BANQUE		
Prêt immobilier et/ou à la consommation	2 ans	A compter de la dernière échéance du crédit
Relevé de compte, bordereau de versement, talon de chèque, virement, prélèvement.	10 ans	Au bout de 5 ans, la responsabilité de la banque ne peut plus être engagée.
<i>Attention : s'ils contiennent des informations sur des créances dont la nature fait courir une prescription plus longue, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps.</i>		
IMPOT ET TAXES		
Déductions fiscales	3 ans	Conservez les justificatifs.
Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	La taxe de l'année de référence peut être contestée par l'Administration jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.
	3 ans	En cas de dégrèvement, exonération ou abattement.
Impôts sur le revenu	3 ans	A compter de l'année qui suit l'année d'imposition. Par exemple, la déclaration de revenus de 2010 est à conserver jusqu'à la fin 2013.



Flash

INFO

LOGEMENT		
Facture d'électricité et de gaz	5 ans	
Factures d'eau	5 ans	5 ans pour contester une facture, Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a 4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée.
Facture de téléphone	1 an	Après la résiliation du contrat
Facture liée aux travaux	10 ans	
Attestation entretien annuel chaudière	2 ans	A compter du départ du logement
Certificat de ramonage	1 an	A compter du départ du logement
Règlement de copropriété	Indéfinie	Même durée pour les comptes rendus d'assemblée générale.
Charges de copropriété et correspondances avec le syndic	10 ans	
Contrat de location, quittances de loyer, état des lieux	5 ans	Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement. Délai pour contester le montant des loyers et des charges.
Inventaire du mobilier dans les locations meublées		Pendant toute la durée de la location et jusqu'à la restitution du dépôt de garantie.
Titre de propriété	Indéfinie	Aussi longtemps que vous ne revendez pas.

Voici deux sites que vous pouvez visiter.... :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml>

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Fiches-pratiques/papiers-a-conserver>